

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/04/2018

Dossier complet le :

11/04/2018

N° d'enregistrement :

2018-0058

1. Intitulé du projet

Installation d'un chapiteau de stockage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'IMMOBILIERE CASTORAMA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe Perdrigeon, Directeur Construction

RCS / SIRET

4 5 1 6 7 1 0 2 8 0 0 0 1 2

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure à 5 ha et inférieure à 10ha (7,03ha). La surface de plancher existante est inférieure à 40 000 m ² (surface plancher exacte inconnue).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'un chapiteau de stockage, ainsi qu'au réaménagement d'une aire de stationnement.

Le chapiteau totalise une emprise au sol de 231 m².

Aucune démolition n'est effectuée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet, situé à proximité du siège sociale Castorama à Templemars, est de fournir une surface de stockage de matériel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chapiteau sera constitué :

- d'une structure métallique préfabriquée, composée de portiques en aluminium
- de façades couvertes d'un bardage en acier simple peau blanc cassé (RAL 9010).
- d'une couverture réalisée en double membrane surpressée, de coloris blanc translucide

L'installation d'un chapiteau préfabriquée est rapide et peu impactante sur l'environnement.

La surface de stationnement existante fera l'objet d'un réaménagement, et des espaces verts seront ajoutés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce chapiteau servira uniquement au stockage de produits (produits de type magasins : meubles, outillage etc ...), il ne sera pas accessible aux publics.

Ces produits seront entreposés sur des étagères industrielles métalliques de type racks.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de Permis de Construire en mairie de Templemars (dossier PC 059585 18 M0001).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie cadastrale du terrain d'assiette	- 70 298 m ²
- Longueur / Largeur	- 15,25 m / 15,14 m
- Hauteur à l'égout / Hauteur au faîtage	- 4,14 m / 5,52 m
- Emprise au sol / Surface de plancher sous chapiteau	- 231 m ² / 225 m ²
- Superficie des espaces verts créés (intégrés dans le réaménagement du parking)	- 91 m ²
- Superficie des espaces verts supprimés (abords du chapiteau)	- 29 m ²
- Nombre de places de stationnement créées	- 11

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

19 rue de l'Epinoy
59175 Templemars

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 56' 70" .. Lat. 03° 06' 71" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Templemars

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas affecté par le passage d'une canalisation gaz. Le réseau gaz existant est situé rue de l'Epinoy, comme précisé sur les plans de DICT GRDF joints en annexe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un terrassement sera nécessaire pour l'installation du chapiteau et le réaménagement du parking. Les terres déblayées ne seront pas réutilisées sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chapiteau sera exploité par le siège Castorama, déjà présent sur le site. L'installation du chapiteau n'engendrera pas de flux supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chapiteau sera peu visible depuis l'espace public. Le chapiteau entraîne peu de destruction d'éléments naturels, celui étant implanté sur une surface déjà imperméabilisée. Un massif d'arbres et arbustes sera abattu pour les besoins du projets, mais ces éléments seront remplacés sur site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les stationnements créés seront à destination exclusive des salariés et des visiteurs des bâtiments Castorama.

Concernant les modes de transport doux, un abri vélo présent sur le site, est conservé au projet.

Enfin, en matière de transport collectif, l'arrêt de bus "Parc d'activités Templemars" de la ligne 55 (reliant les communes de Lille et Seclin) est situé rue de l'Epinoy, à proximité directe du site (situation de l'arrêt sur photo aérienne jointe en annexe). Ces dispositions permettent aux usagers du bâtiment de se déplacer en réduisant les émissions de CO2.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la faible ampleur du projet, celui ci devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

L'emprise créée par le chapiteau est faible et n'entraîne que peu de destruction d'éléments naturels. Le projet ne supprime pas d'espace engazonnés, et les éventuels arbres supprimés seront replantés sur site.

Le réaménagement du parking proposera un espace plus qualitatif, grâce à la présence d'espaces verts et d'arbres, aujourd'hui absents de cette aire de stationnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- DICT GRDF situant le réseau Gaz existant.
- Photo aérienne situant l'arrêt de bus le plus proche.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TEMPLEMARS

le,

11/04/2018

Signature





Parc d'activités de Templemars

rue de l'Epinoy

Photo proche 2

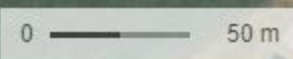
Photo lointaine

Photo proche 1

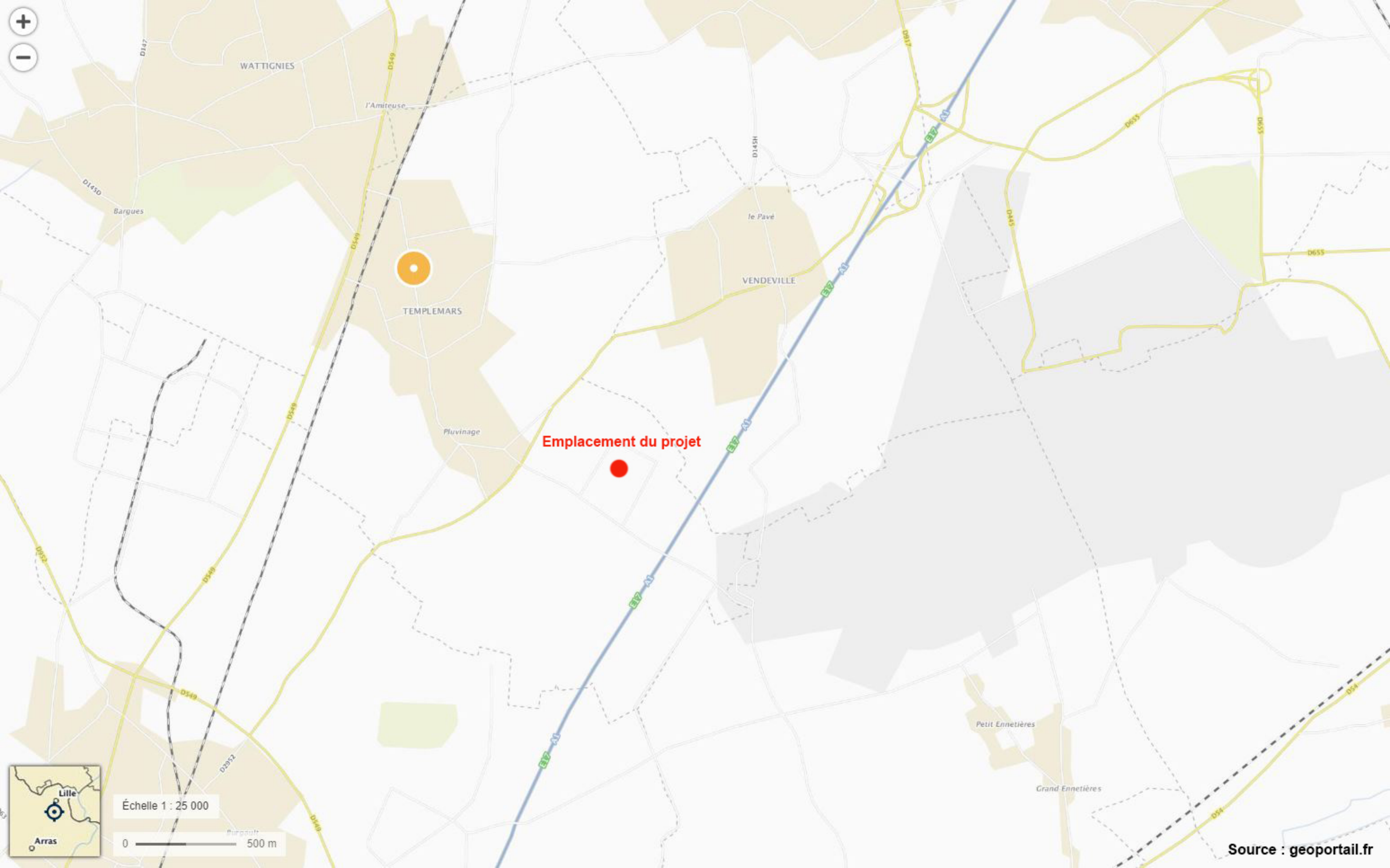
Autoroute A1



Échelle 1 : 4 000



Mars 2018
Source : geoportail.fr

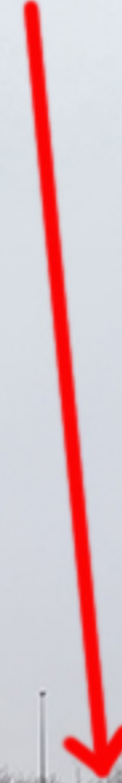


Échelle 1 : 25 000
0 500 m

Emplacement du parking réaménagé

Emplacement du chapiteau projeté

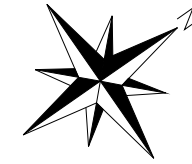
Emplacement du chapiteau projeté



Parking réaménagé

Rue de l'Épinoy

LIMITE DE PROPRIETE



AE 169

Chapiteau projet
Niveau dalle : 0.00 Ref.

Parking projet
45 places

Rue de l'Épinoy

AE 79

Haie existante

Faitage +5.52 / 0.00 Ref.

Egout +4.14 / 0.00 Ref.

Accès
chapiteau

Bâtiment existant

Massif arbustif
existant

AE 168

Arbres
existants

Haie existante

Arbres
replantés

Parking existant 15 places

Barrière
levante

LIMITE DE PROPRIETE

Plan Masse Projet
1/500e
20/03/2018



2, rue du Mal. de Lattre de Tassigny
59000 LILLE
Tél. : 03 66 19 14 50

AE 77
(Propriété Castorama)

Accès

Accès

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

TETRA
2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59000 LILLE
France

N° consultation du téléservice : 2018040601281T

Référence de l'exploitant : 1814072004. 181401RDC02

N° d'affaire du déclarant : _____

Personne à contacter (déclarant) : Jérémi e TURPIN

Date de réception de la déclaration : 06/04/2018

Commune principale des travaux : 59175 TEMPLEMARS

Adresse des travaux prévus : 19 rue de l' Epinoy

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF A2T Nord Ouest

Personne à contacter : _____

Numéro / Voie : 74 rue Jean Jaurés

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 60100 CREIL

Tél. : _____ Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Agence Travaux Tiers Nord Ouest Tél. : +33 810300360

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : 2 FORMAT A3 Echelle (1) : 1/200 Date d'édition (1) : _____ Sensible : Prof. règl. mini (1) : _____ cm Matériau réseau (1) : _____
- NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
- ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
- Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
- (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Ne pas employer de pelle mécanique dans le fuseau d'incertitude des ouvrages gaz, hors décrochage ou accord de l'exploitant. Voir également les recommandations techniques jointes au récépissé

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : S3. 4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : **Voir la localisation sur le plan joint**

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Nord 0328822859

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : OLIVRY Jean-Yves

Signature : _____

Date : 10/04/2018 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 4



Veillez
aux
RÈGLES
du
MARQUAGE
qui préservent la
SÉCURITÉ !

Reportez-vous
AU GUIDE
d'application
de la
réglementation

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/

Savoir identifier les éléments présents dans la rue et le réseau GRDF

Les principaux objets représentés sur un plan

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

Trottoir, mur 	Poteau Telecom/elec. 	Avaloirs
Accès, seuil 	Arbre 	Plaque d'égout
Bâtiment 	Borne incendie 	Plaque Telecom

Les principaux éléments du réseau gaz que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

Coffret gaz en façade 	Dans la rue 	Armoire gaz 	Dans la rue
Coffrets gaz Enterrés 	Dans la rue 	Regards (Bouches) 	Dans la rue

Dispositifs Importants pour la sécurité

(article R554-30 du code de l'environnement)

(Susceptibles d'être manœuvrés **uniquement** par l'exploitant en cas de dommage)

Robinets (vannes) de réseau 	Dans la rue Regards ronds, ovales ou chambre GAZ
--	--

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.

L'exécutant des travaux informe son personnel de la présence de ces organes de coupure et veille, pour ceux situés dans l'emprise du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de l'environnement).

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale.

Savoir identifier les éléments présents dans la rue et le réseau GRDF (suite)

	Cette borne indique la présence d'un réseau MPC à proximité.
	Les plaques de signalisation rectangulaires ou rondes fixées sur un mur permettent de déterminer la position d'un regard (bouche) de robinet et donc la présence d'un ouvrage. Attention, les regards (bouches) peuvent être recouverts de terre ou de goudron.
	Dans un coffret, la présence d'un détendeur indique que le branchement est raccordé à un réseau en Moyenne Pression B.

Conception Réalisation MISTIGERS - Mars 2017

Lire et comprendre un plan GRDF

Réglementation travaux

Ref.: 2RDD0812 - Photos: GRDF (Philippe Houssin) / D.R.



Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension d'un plan de réseau gaz GRDF grande échelle (1/200^e ou 1/500^e).

À travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composant les fonds de plan, la représentation des réseaux et des branchements gaz ainsi que les règles pour la localisation.

Lire et comprendre un plan GRDF

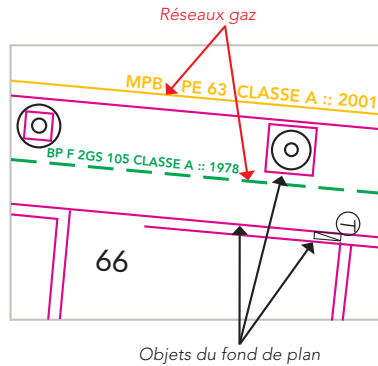
GRDF vient de vous remettre un plan au 1/200° ou au 1/500°.

Éléments composant le plan

Le plan se compose d'un fond de plan (comprenant des éléments de voirie et du bâti) et de réseaux de distribution du gaz.

Les réseaux gaz sont représentés selon deux nuances de vert et en orange selon la pression du réseau.

Dans le fond de plan, les bâtiments et les trottoirs sont représentés en noir, gris et magenta.

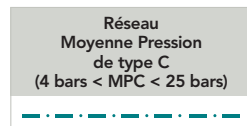
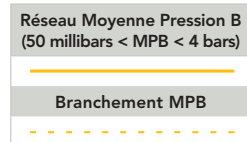
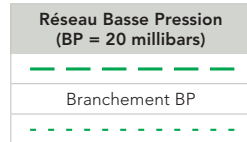


Dans l'exemple ci-contre, il y a deux types de réseaux gaz :

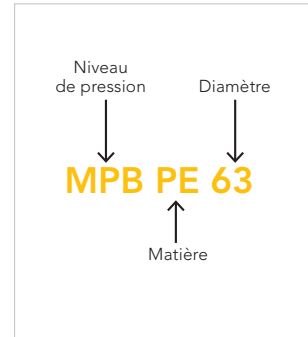
- Une canalisation de type BP en fonte ductile et de diamètre 105 mm.
- Une canalisation de type MPB en polyéthylène et de diamètre 63 mm.

Les réseaux et branchements

Représentation



Texte au-dessus de la canalisation



Les cotations

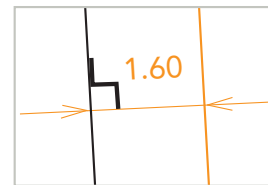
Les cotations sont utilisées pour repérer au sol la position des canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

Ce qu'il faut savoir :

Les cotes peuvent avoir deux couleurs: la couleur noire ou la couleur du réseau. Un point du réseau peut être coté :

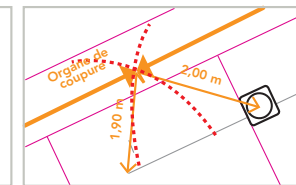
a) Perpendiculairement au mur.

Le réseau MPB (en orange) est coté par rapport à un point perpendiculaire au mur.

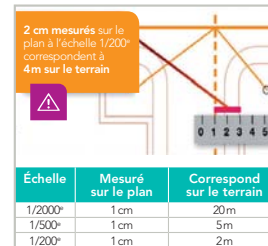


b) par triangulation

prises par rapport à 2 points ou plus. Le réseau MPB (en orange) est coté par triangulation prises par rapport à 2 points: l'angle du mur et le centre de la plaque d'égout.



Échelle de présentation



Sur un plan au 1/200°

1 cm équivaut à 2 m sur le terrain.

À l'aide d'une règle graduée (kutch), mesurez la distance sur le plan entre 2 points. Selon l'échelle, la mesure effectuée sur le plan vous permet ainsi de connaître la distance réelle sur le terrain.

Ex. : 4 cm sur le plan correspond à 8 m sur le terrain.



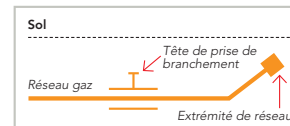
ATTENTION !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à la règle graduée indiquée sur le plan.



La profondeur

Sur le plan, elle est indiquée en mètres entre parenthèses dans les caractéristiques réseaux comme par exemple : **MPB PE 110 (0,70)...**



ATTENTION !

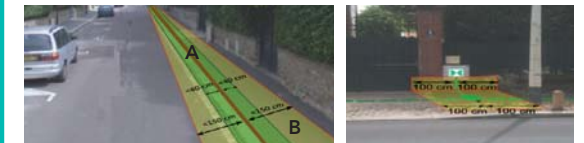
Certains accessoires et les extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.

Localiser une canalisation GRDF selon sa classe de précision

Pour les canalisations

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. (exception à Paris, les réseaux GRDF sont en classe A, sauf indications contraires en classe B ou C)

Classe de précision	Incertitude maximale de localisation. Le réseau ou tronçon se trouve, par rapport à sa position cartographique, dans un fuseau :	Pour les tronçons de réseau qui ont une classe de précision différente de celle du plan, la classe de précision figure dans les caractéristiques réseau comme suit :
A	<ul style="list-style-type: none"> • Inférieur ou égal à 40 cm pour les réseaux rigides en acier, cuivre, fonte ou tôle bitumée. • Inférieur ou égal à 50 cm pour les réseaux en PE (polyéthylène). 	Le terme CLASSE A est inséré en toutes lettres dans les caractéristiques associées aux tronçons en classe A. MPB PE 63 CLASSE A :: 2001. Des séparateurs de classe indiquent les limites des tronçons en Classe A
B	Inférieur ou égal à 1m50.	Sans indication de classe dans les caractéristiques réseaux, le tronçon est en classe B par défaut, sauf indication classe C. (la classe B est parfois indiquée)
C	La position du réseau ou du tronçon de réseau n'est pas connue avec précision.	Série de ???, ou termes position incertaine, supposée, inconnue, approximative...



Pour les branchements

Tous les branchements présents dans l'emprise des travaux sont rattachés au réseau principal représenté et pourvus d'affleurants (coffrets ou regards [bouches]) visibles depuis le domaine public. S'ils ne sont pas cartographiés, les branchements se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre par rapport à l'axe de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, ils sont dans une bande de 1 m de part et d'autre du tracé, ou dans une bande de largeur 0,5 m (0,4 m) de part et d'autre s'ils sont indiqués en classe A (ou CL A). En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications §3.4, §5.2.7, la fiche RX-DBG et le §5.4.2 du guide technique Version 2017 relatif aux travaux à proximité de réseaux.



ATTENTION !

Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret et l'immeuble. Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au-dessus de la génératrice supérieure du réseau.

BRANCHEMENTS

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles.

S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation.

S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté.

En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications §3.4, § 5.2.7 et la fiche RX-DBG et § 5.4.2 du guide technique V2 relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- c'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994* (* date NFP 98-331), ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée
- ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb.

D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.

En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie.

PROFONDEURS DES RESEAUX

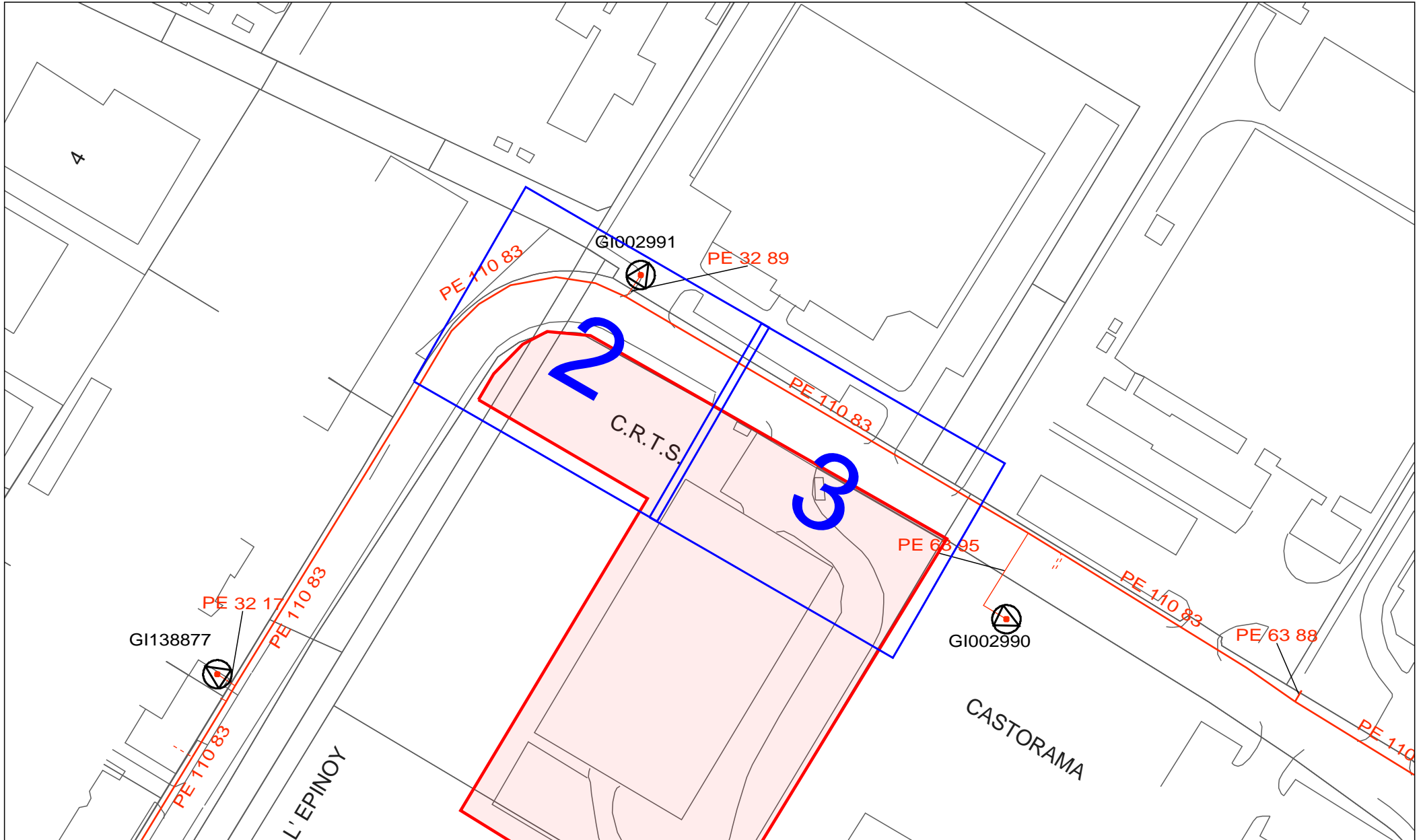
Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

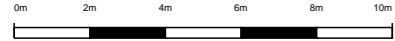
En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Par ailleurs, l'échelle et les dates d'édition sont mentionnées sur les plans.

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu
651880.008 m, 2619542.109 m, L2E

Coordonnées GPS
50.568 , 3.067



Utilisateur: UO1085

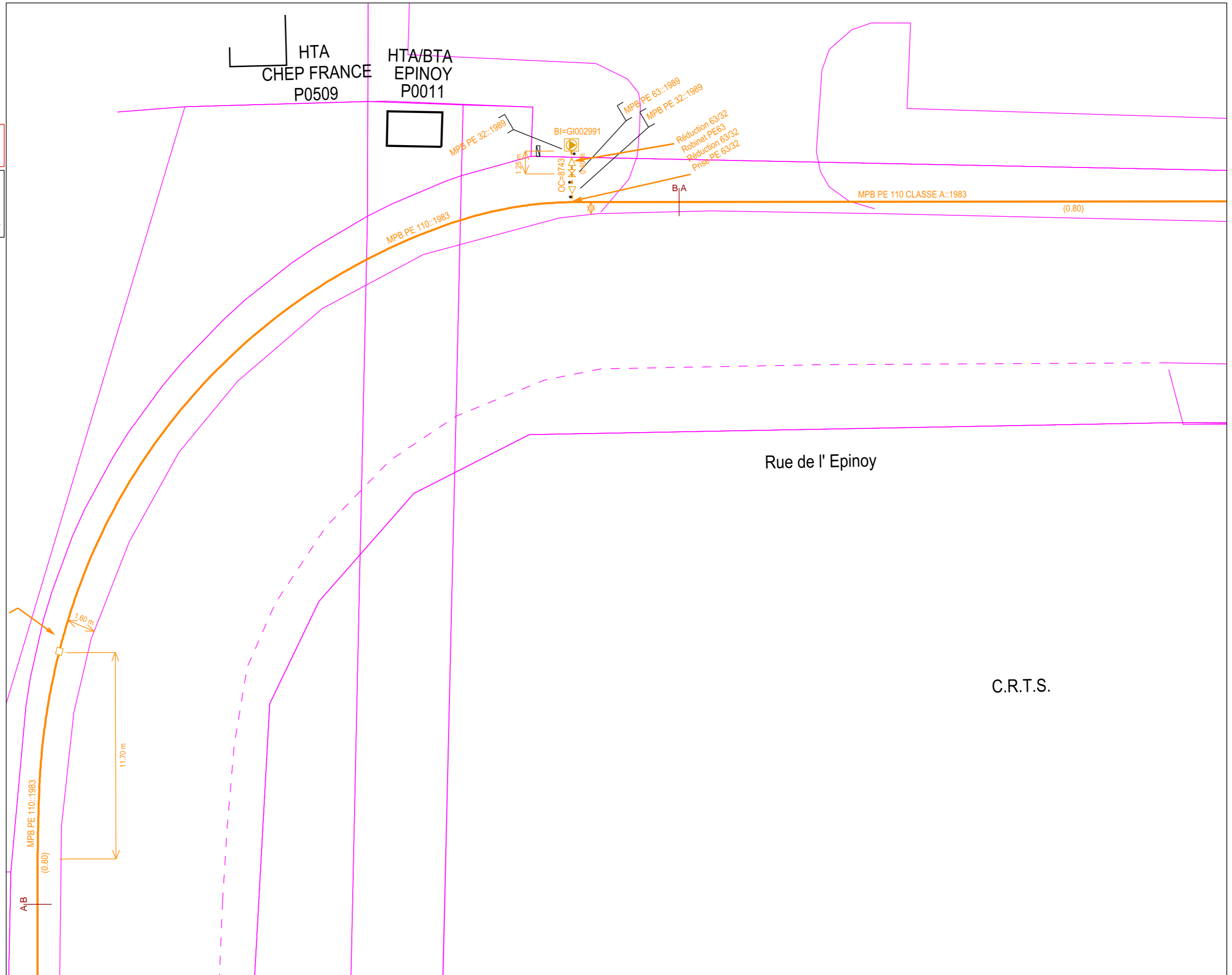
Commune: Templemars

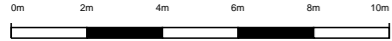
Date d'impression: 10/04/2018

Page 2 sur 3

Description :

OJ-2018040601281T





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu
651938.307 m, 2619508.450 m, L2E

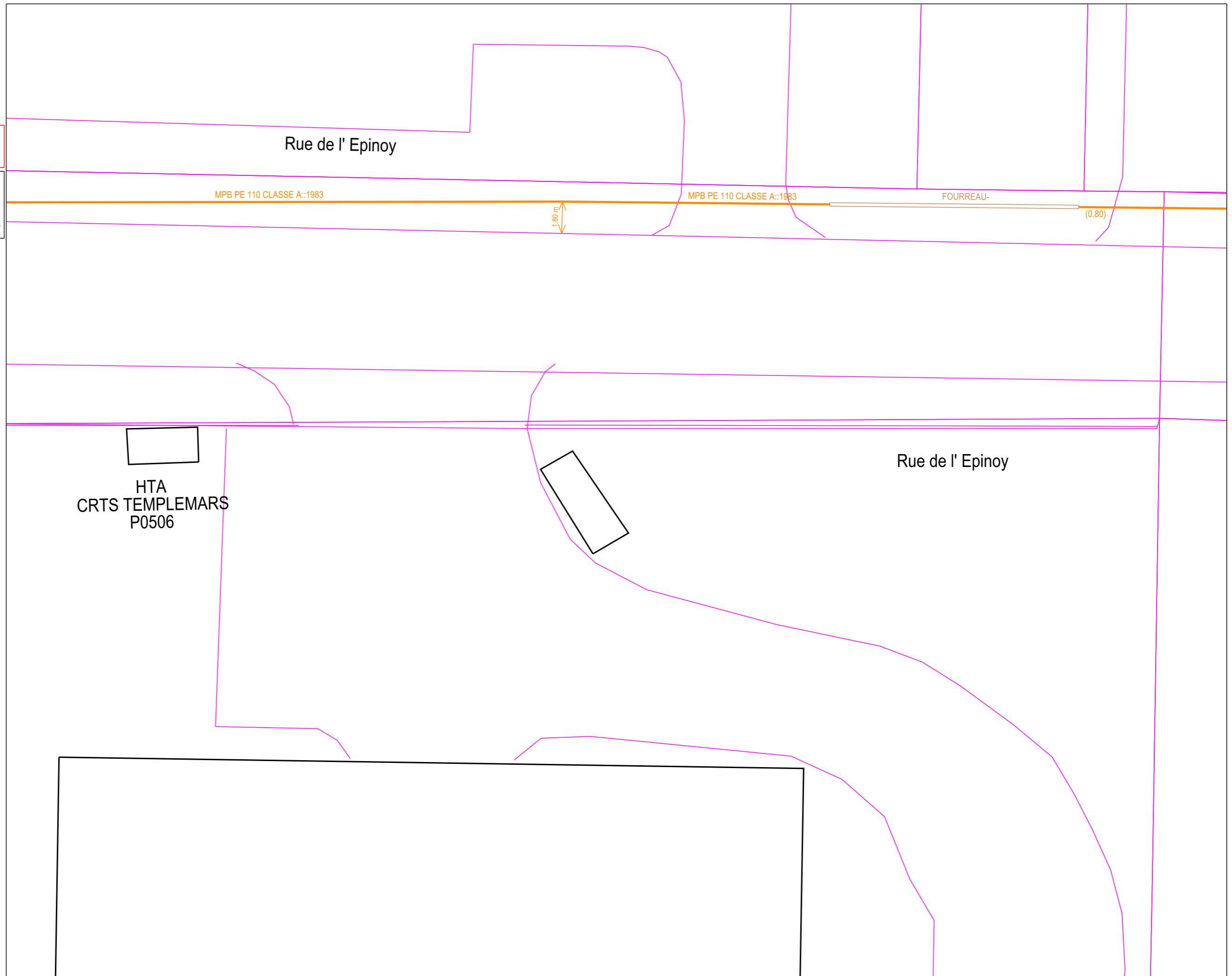
Coordonnées GPS
50.568 , 3.068



Utilisateur: UO1085
Commune: Templemars

Date d'impression: 10/04/2018
Page 3 sur 3

Description :
OJ-2018040601281T



Service qui délivre le document

GRDF A2T Nord Ouest
Agence Travaux Tiers NO

74 rue Jean Jaurés

60100 CREIL

France

Tél: +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1814072004. 181401RDC02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

00 - Plan C/M

Dans les cas où les plans des réseaux/ouvrages que nous exploitons dans la zone d'emprise de vos travaux vous parviennent de manière dématérialisée (fichier « pdf » notamment) assurez-vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression et imprimez page par page en respectant le format d'impression indiqué pour chaque plan. Si le format des plans fournis ne vous convient

pas merci de nous contacter au 0810 300 360 (choix 3).

Responsable :

Tél :

Date : 10/04/2018

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)



Parc d'activités de Templemars

rue de l'Epinoy

Photo proche 2

Photo lointaine

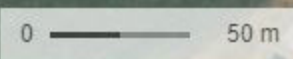
Photo proche 1

Arrêt de bus «Parc d'activités
Templemars», ligne 55

Autoroute A1



Échelle 1 : 4 000



Mars 2018
Source : geoportail.fr